



## Vive les proprio!!!! je suis sans wc et ils veulent augmenter mo

Par **CALIFffffffffffff\_old**, le **30/10/2007** à **17:30**

Bonjours, je suis installer depuis peu dans une maison , j'ai fait apelle a mon proprietair car nos wc ne marche pas ça fait maintenant 1 semaine que nous sommes sans wc , des amis du proprietaire sont venu pour reparer ça mais il retirer les wc et ne sont pas revenu!!! que dois je faire?

j'ai un autre probleme aussi , lagence qui gere mon logement vien de me

joindre car ils se sont tromper sur le montant du loyer, mon loyer est

actuellement de 365 euro j'ai donc signer un bail de trois ans car trouver une

maison a nantes a ce prix c est vraiment rare! Mais il mon dit ke mon loyer est

de 650euro ils se sont tromper!!! ke dois je faire ? ont ils le droit de m

augmentes mon loyer?

merci. bien a vous ..

Par **Mike46**, le **31/10/2007** à **08:26**

Bonjour,

Tout d'abord le bailleur à l'obligation qu'il y ait une installation sanitaire intérieure au logement comprenant **un WC**, séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas, et un équipement pour la toilette corporelle, comprenant une baignoire ou une douche, aménagé de manière à garantir l'intimité personnelle, alimenté en eau chaude et froide et muni d'une évacuation des eaux usées. L'installation sanitaire d'un logement d'une seule pièce peut être limitée à un WC extérieur au logement à condition que ce WC soit situé dans le même bâtiment et facilement accessible.

Sans WC le logement est considéré comme indécent.

Je vous conseil donc d'envoyer une lettre recommander avec AR en exigeant que les sanitaires soient remis en place.

Pour le montant du loyer, est ce que sur le bail que vous avez signé figure bien le montant de 365 € ?

Par **yann\_old**, le **31/10/2007** à **12:22**

merci pour les conseil c vraiment cool!!!en se qui conserne mo loyer jai biensigner mon bil pour un loyer de 365 euro! pense tu qu il peuvent m augmenter?  
merci beaucoup. noemie